

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue mardi le 6 avril 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier  
Mme. Suzie Gauthier, secrétaire trésorière adjointe

Présence dans la salle : 4 personnes

**Ouverture de l'assemblée**

Le maire, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1004-092**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants:

- 11.1 Terrain 42 chemin St-Jacques;
- 11.2 Colloque Sécurité civile à Gatineau;
- 11.3 Déboursé des inscriptions au soccer.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Vérification du quorum
  - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
  - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1<sup>er</sup> mars 2010
  - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
  - 5.1 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs – pour le mois de février 2010
6. Présentation des comptes et rapports
  - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire-trésorier
  - 6.2 Présentation des comptes dus au 30 mars 2010
  - 6.3 Présentation des comptes payés au 30 mars 2010
  - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 mars 2010
  - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte pour la période finissant le 20 mars 2010
  - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2010
  - 6.7 Sondage sur la participation municipale aux cliniques médicales de Gracefield et Maniwaki
7. Formulation de règlement – Aucun item

8. Ressources humaines
  - 8.1 Emploi Québec – Demande d’un projet de subvention salariale 26 semaines
9. Affaires nouvelles
  - 9.1 C.E.H.G – Sollicitation d’une bourse d’étude 2009-2010
  - 9.2 Monsieur Yves Lacroix - Demande de cession d’une parcelle de terrain (ancien chemin)
  - 9.3 Entretien des plates-bandes de l’aménagement du terrain du C.M.C. pour l’année 2010
  - 9.4 Coop santé Gracefield – Demande d’une contribution 2010
  - 9.5 MRC – Demande de résolution d’appui à la résolution 2010-R-AG094
  - 9.6 Monsieur Jacques Lapointe – Demande de résolution d’appui à sa demande auprès de la CPTAQ afin d’obtenir l’autorisation d’enlèvement de sol arable
  - 9.7 CPGLC – Demande d’une résolution d’appui à sa résolution 2010-003
  - 9.8 Facture de Bell Canada – Dommage causé chemin Potvin
  - 9.9 CPGLC – Dépôt de leur plan stratégique 2010-2015
  - 9.10 Association du bassin versant du Lac Blue-Sea – nomination d’un représentant substitut
  - 9.11 Autorisation d’achat de chlorure de calcium pour l’année 2010
  - 9.12 Autorisation d’achat de divers équipements de bureau et multimédia
  - 9.13 St-Jean Bosco – Demande d’utilisation gratuite de la salle pour une activité de financement
  - 9.14 Autorisation d’engager une dépense – Dossier de certificat d’autorisation d’exploitation d’une sablière propriété de François et Jean-Guy Lafontaine
  - 9.15 Centre Jean Bosco de Maniwaki – Appui au projet de construction d’un nouveau Centre
  - 9.16 3<sup>e</sup> versement levée de fonds « Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau »
  - 9.17 Autorisation de paiement de facture pour le service de balayage des chemins
10. Correspondance
  - 10.1 MRC – Procès-verbal de la séance d’ajournement du 4 février 2010
  - 10.2 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2010
  - 10.3 MRC – Ordre du jour, séance régulière du 16 mars 2010
  - 10.4 Campagne de distribution des jeunes arbres par MRNF
  - 10.5 Caisse populaire Desjardins HG – Prix annuel « Reconnaissance au bénévolat » - 2010
  - 10.6 Investissements 2010-2011 – Réseau routier Messines – Route provincial
  - 10.7 Municipalité de Messines – Lettre de remerciement – Formation –Rôle de l’ élu municipal
  - 10.8 Fête nationale du Québec – Programme d’assistance financière
  - 10.9 Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
  - 10.10 Canard Illimités – De nouveaux outils pour planifier le développement du territoire
  - 10.11 États financier de la RIAM au 31 décembre 2009
  - 10.12 Aide-mémoire sur les programmes d’infrastructures municipales
  - 10.13 MELS – Journée nationale du sport et de l’activité physique
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l’assemblée

## **PROCÈS VERBAUX**

**R1004-093**

### **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1<sup>er</sup> mars 2010**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,

Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **COMPTES ET RAPPORTS**

**R1004-094**

#### **Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 20 février au 30 mars 2010, dont celui-ci représente une somme de 5 705.43\$.

**ADOPTÉE**

**R1004-095**

#### **Adoption de la liste des comptes dus**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement, pour la période du 20 février au 30 mars 2010, dont celui-ci représente une somme de 19 461.98\$.

**ADOPTÉE**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-096**

#### **Pour accepter la liste des comptes payés**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 20 février au 30 mars 2010, dont celle-ci représente la somme de 102 856.71\$.

**ADOPTÉE**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-097**

#### **Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 20 février au 30 mars 2010, dont celle-ci représente la somme de 32 012.82\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Aucun item

**RESSOURCES HUMAINES**

**R1004-098**

**Emploi Québec – Demande d'un projet de subvention salariale 26 semaines**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, à faire une demande auprès d'Emploi Québec pour un projet de subvention salariale d'une durée de 26 semaines, pour un employé à titre de journalier et que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés d'un projet de subvention salariale.

Que la rémunération applicable est celle du 1<sup>er</sup> échelon pour l'année 2010 et ce, selon le titre d'emploi « Projet de subvention salariale ».

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**R1004-099**

**CEHG – Sollicitation d'une bourse d'étude 2009-2010**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au montant de 200.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, afin d'encourager un élève dans la poursuite de ses études postsecondaires. Cette bourse sera remise à l'étudiant qui respectera les critères suivants :

- L'étudiant devra être résident de la municipalité de Messines;
- L'étudiant devra poursuivre ses études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou au niveau collégiale ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'émission d'un chèque de 200\$ au nom du récipiendaire sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-100**

**Monsieur Yves Lacroix – Demande de cession d'une parcelle de terrain (ancien chemin)**

**CONSIDÉRANT QUE** Me Carole Joly a été mandatée par monsieur Yves Lacroix pour préparer un transfert de titre de la propriété connue comme étant : lot : P-60, du rang 02, canton de Bouchette, portant le numéro de matricule 4429-84-4729;

**CONSIDÉRANT QUE** Me Joly a fourni un document d'arpentage préparé par l'arpenteur géomètre M. Stéphane Gagnon, portant le numéro 2975 de ses minutes et daté du 18 février 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'arpentage démontre que la propriété visée est constituée de deux parties de lots (parcelles 1 et 3) et que les deux parcelles de lots sont physiquement séparées par une ancienne emprise de chemin public identifiée comme étant la parcelle 2, d'une superficie de 949,4 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie de lot identifiée comme étant la parcelle 2 est devenue la propriété de la municipalité de Messines suite à la modification de la route provinciale dans ce secteur et ce, en vertu de la Loi sur la voirie, chapitre 1, dispositions préliminaires, article 6 « les routes construites ou reconstruites par le gouvernement sont, restent ou deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles elles sont situées »;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont favorables à la présente demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le transfert de la partie de lot identifiée comme la parcelle 2, tel que démontrée sur le document d'arpentage décrit ci-dessus et ce, à titre gratuit à monsieur Yves Lacroix.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, et le directeur général, monsieur Jim Smith, à signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents nécessaires au transfert de titres.

**ADOPTÉ**

**R1004-101**

**Entretien des plates-bandes de l'aménagement du terrain du CMC pour l'année 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite retenir le service d'une entreprise pour l'entretien des plates-bandes de l'aménagement paysager du terrain du CMC;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Adèle Lafleur offre à la municipalité un service d'entretien paysager pour le terrain du CMC au coût de 15.00\$ de l'heure par employé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un contrat de service à madame Adèle Lafleur afin d'effectuer l'entretien des plates-bandes de l'aménagement paysager du terrain du CMC pour la saison estivale 2010, et ce au coût de 15.00\$ de l'heure par employé.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1004-102**

**Coop santé Gracefield – Demande d'une contribution 2010**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière pour l'année 2010 la Coop santé Gracefield au montant de 1 000.00\$ afin de leur permettre de continuer d'offrir aux citoyens de la Vallée de la Gatineau des services de santé indispensables.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1004-103**

**MRC – Demande de résolution d'appui à la résolution 2010-R-AG094**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté par sa résolution 2010-R-AG094 une opposition à la possibilité de délocalisation de patrouilles de détection des incendies de forêt vers parents;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau demande à la municipalité de les appuyer dans cette démarche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans son opposition à la possibilité de délocalisation de patrouilles de détection des incendies de forêt vers parent.

**ADOPTÉ**

**R1004-104**

**Monsieur Jacques Lapointe – Demande de résolution d'appui à sa demande auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'enlèvement de sol arable**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Lapointe possède depuis de nombreuses années un permis de la commission de protection du territoire agricole du Québec lui permettant l'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 59, du canton de Bouchette, dans la circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie d'environ 15,09 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis émis par la CPTAQ est valide que pour une période de douze mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie monsieur Jacques Lapointe dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et ce, afin d'obtenir un renouvellement de son permis d'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 59, du canton de Bouchette, dans la circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie d'environ 15,09 hectares.

**ADOPTÉE**

**R1004-105**

**CPGLC – Demande d'une résolution d'appui à sa résolution 2010-003**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Petit et du Grand lac des Cèdres (CPGLC) a fait parvenir une résolution à la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'informer cette dernière que la Corporation s'opposait à la coupe de la cédrière située dans la partie sud des terres publiques (TPI);

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux rencontres du 16 février et du 6 mars 2010 entre les membres du conseil d'administration de la CPGLC et des représentants de la Société Sylvicole, entreprise mandataire responsable des travaux forestiers sur cette partie de TPI, ainsi que des membres de la direction du service de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, les membres présents de la CPGLC, aux dites rencontres sont d'avis que les travaux projetés dans le secteur visé auront un impact sur la qualité de l'eau du lac et que la qualité de l'environnement en général en serait affectée;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPGLC demande au conseil de la municipalité de Messines d'appuyer sa démarche auprès de la MRC et de s'opposer à la coupe de la cédrière, de plus, la corporation demande à la municipalité de prendre les actions appropriées avec la MRC et ce afin de s'assurer de la qualité de l'environnement ainsi que du respect du règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 adopté par la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau qu'une rencontre ait lieu entre le directeur général, monsieur André Beauchemin, les membres de la direction du service de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) concernées, le représentant mandataire de la Société Sylvicole, le représentant de la CPGLC et de la municipalité de Messines;

**QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau déclare un moratoire sur la coupe de la cédrière visée par la présente demande et ce, afin de permettre à la CPGLC et à la municipalité d'apprendre d'avantage sur le plan de gestion prévu pour ce secteur et de voir à ce que toutes les parties puissent trouver leur compte dans la gestion de ce secteur.

**Facture de Bell Canada – Dommage causé chemin Potvin**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux d'entretien du chemin Potvin effectué vers le 12 novembre 2009, la voirie municipale a sanctionné un fil souterrain appartenant à Bell Canada;

**R1004-106**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada tient la municipalité de Messines responsable des dommages ou des pertes subis à ses installations téléphoniques au 21 chemin Potvin et lui réclame la somme la 1 660.04\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de Bell Canada portant le numéro de dossier R22198 23041-48554 au coût de 1 660.04\$, et ce pour les dommages ou les pertes subis à ses installations téléphoniques au 21 chemin Potvin.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-107**

**CPGLC – Dépôt de leur plan stratégique 2010 - 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Petit et du Grand lac des Cèdres (CPGLC) a fait parvenir à la municipalité une copie de son plan stratégique 2010-2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**Que** tous les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du plan stratégique 2010-2015 et que ceux-ci s'engagent personnellement à en prendre connaissance dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE**

**R1004-108**

**Association du bassin versant du Lac Blue Sea – nomination d'un représentant substitut**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines nomme le maire Ronald Cross comme sont représentant au conseil d'administration de l'association du bassin versant du Lac Blue Sea. Advenant que ce dernier n'est pas disponible pour assister à une réunion quelconque, la municipalité nomme le conseiller, monsieur Marcel St-Jacques à titre de représentant substitut.

**ADOPTÉE**

**R1004-109**

**Autorisation d'achat de chlorure de calcium pour l'année 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un besoin de 20 ballots de 1 000 kg de chlorure de calcium en flocons Xtra 85 pour ses chemins de gravier pour l'été 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prix a été demandée auprès de l'entreprise Somavrac (appel d'offre SAM de la FQM) et auprès de l'entreprise Sel Warwick de Victoriaville;

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense pour l'achat de 20 ballots de 1 000 kg de chlorure de calcium en flocons Xtra 85 de l'entreprise Somavrac au coût de 452.15\$ la tonne métrique en plus des taxes applicables (transport inclus).

Somavrac	Sel Warwick
452.15\$ / tm plus taxes (transport inclus)	540.00\$ / tm plus taxes (transport inclus)

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-110**

**Autorisation d'achat de divers équipements de bureau et multimédia**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de divers équipements de bureau et multimédia comme décrit dans le tableau suivant, et ce au coût total de 6 084.91\$ en plus des taxes applicables.

N°	DECRPTION	FOURNISSEUR	QTE	MONTANT	PRÉVISION BUDGÉTAIRE
1	Classeur vertical ignifuge 4 tiroirs – P357	Imprimerie Maniwaki	1	2 609.99\$ + frais transport (275\$)	
2	Tableau blanc 72"L x 48"H Prestige P147	Imprimerie Maniwaki	1	369.99\$	
3	Écrans de projection (Mural) P143 (60 x 60)	Informatique DL	1	332,86\$	
4	Écrans de projection (Mural) 96 x 96			772,86	
5	Projecteur numérique 3M P327	Imprimerie Maniwaki	1	1 280.00\$	
		<b>Total incluant taxes applicables :</b>		<b>6 084,91\$</b>	<b>6 750.00\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-111**

**St-Jean Bosco – Demande d'utilisation gratuite de la salle pour une activité de financement**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre St-Jean Bosco a fait appel à la municipalité de Messines afin de pouvoir utiliser la salle Réjean-Lafrenière gratuitement pour une activité de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre St-Jean Bosco est le seul centre régional pour personnes à capacité variable de la Haute-Gatineau, et que quelques personnes de la municipalité de Messines fait appel à leur service régulièrement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le Centre St-Jean Bosco à utiliser la salle Réjean-Lafrenière gratuitement pour leur activité de financement qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin prochain.

**ADOPTÉE**

**R1004-112**

**Autorisation d'engager une dépense – Dossier de certificat d'autorisation d'exploitation d'une sablière propriété de François et Jean-Guy Lafontaine**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines a signé une entente d'exploitation de la sablière de messieurs François et Jean-Guy Lafontaine;

**CONSIDÉRANT QU'**il est stipulé dans cette entente que les frais d'exploitation reliés à la sablière sont sous la responsabilité de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à engager la dépense nécessaire à la demande de certificat d'autorisation d'exploitation de la sablière propriété de messieurs François et Jean-Guy Lafontaine.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1004-113**

**Centre Jean Bosco de Maniwaki – Appui au projet de construction d'un nouveau Centre**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Jean Bosco est le seul centre régional pour personnes à capacité variable de la Haute-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre a une mission sociale et économique en ayant des activités occupationnelles et académiques pour les personnes en déficience;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement des services sont offerts à plus de 40 personnes par jour et qu'avec une aide financière ce nombre pourra doubler;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre veut offrir plus d'ateliers à une clientèle qui n'est desservie qu'à 10% présentement faute d'espace;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre a aussi des ateliers qui visent la réinsertion sociale et l'acquisition d'expérience en rapport avec le travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'insertion professionnelle constitue un moteur essentiel à la réinsertion sociale et à l'acquisition d'expérience en rapport avec le travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'insertion professionnelle constitue un moteur essentiel à la réinsertion sociale et à l'acquisition d'expérience en milieu de travail pour les déficients intellectuels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Jean Bosco de Maniwaki a un projet pour la construction d'un nouveau Centre régional pour personnes à capacité variable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre offre également les services de répit aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou trouble envahissant du développement (DI-TED);

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre offre un camp de jour estival qui est une continuité pour les personnes à capacité variable du Centre Jean Bosco, du Centre St-Eugène et la clientèle du Pavillon du Parc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyé par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui le projet de construction d'un nouveau Centre régional pour personnes à capacité variable.

**ADOPTÉE**

**R1004-114**

**3<sup>e</sup> versement levée de fonds « Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau »**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière pour l'année 2010 à Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau afin de financer les nouvelles activités et le programme de bourse de la relève, et ce pour un montant de 1 000.00\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-115**

**Offre d'achat pour un lot municipal – lot : P-44-2, du rang 7, canton de Bouchette**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines est propriétaire du lot : P-44-2, du rang 7, canton de Bouchette, pour l'avoir acquis de monsieur Robert Théberge Trépanier, dont copie de l'acte de vente a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 8 décembre 2004 sous le numéro d'inscription 11 933 699;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nadine Ménard et monsieur Dominic Blais propriétaires d'un lot contigu au lot P-44-2, du rang 7, canton de Bouchette, ont fait parvenir à la municipalité une offre d'achat au montant de 500\$ pour ledit lot;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit lot a été acheté par la municipalité dans le but de nettoyer celui-ci et de démolir le bâtiment vétuste qui l'habitait;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont en faveur de la vente dudit lot, conditionnel à ce que la municipalité récupère les sommes engagées lors de l'achat et du nettoyage de celui-ci, ainsi que certaines autres dispositions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'autoriser** la vente du lot : P-44-2, du rang 7, canton de Bouchette aux demandeurs madame Nadine Ménard et monsieur Dominic Blais tel qui suit à savoir :

1. que le prix de vente soit établi au montant de 7 375\$ avant les taxes applicables;
2. qu'il soit inscrit dans l'acte de vente notarié que la présente vente soit assujettie à une servitude à perpétuité, en ce qui a trait à la borne fontaine sèche présentement installée sous le dit terrain, que la municipalité de Messines se réserve un droit de passage et d'entretien de celle-ci, peut importe la nature ou l'envergure des travaux nécessaires à son bon fonctionnement et ce, sans aucune autre autorisation quelconque de la part des nouveaux propriétaires ou de tout autre propriétaire dans le futur;
3. que le dit lot soit regroupé avec le lot contigu des demandeurs de façon à ce qu'ils ne peuvent plus être vendus séparément;
4. que tous les frais notariés ou autres frais relatifs à cette transaction soient à la charge des demandeurs.

Il est également résolu d'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

**ADOPTÉE**

**R1004-116**

**Colloque sécurité civile à Gatineau**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les membres du conseil, messieurs Ronald Cross et Éric Galipeau, ainsi que madame Francine Jolivette, à participer au colloque sécurité civile qui se tiendra à Gatineau le 8 juin prochain. La municipalité s'engage à défrayer, outre les frais d'inscription, les frais de déplacement se rattachant à ce colloque.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-117**

**Déboursé inscription de soccer saison 2010**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, d'émettre un chèque au nom du comité des Loisirs Messines au montant de 4 055.00\$ pour le transfert des inscriptions de soccer pour la saison 2010.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1004-118**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier